

# FORMULAIRE DE VERSEMENT D'UN DON POUR UN PARTICULIER

## **PARTICULIER : assujetti à l'IR ou à l'ISF**

Articles 200 et 885-0-V bis A du code général des impôts :

Donation donnant droit à une réduction de l'IR égale à 66 % du montant du versement <sup>(1)</sup> ou à une réduction de l'ISF égale à 75 % du montant du versement <sup>(2)</sup>.

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

(1) Dans la limite de 20 % du revenu imposable (l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes)

(2) Dans la limite de 50 000 €

### **Votre don :**

Je donne à l'Association Départementale d'Aide à la santé Mentale « CROIX MARINE », la somme de

..... Euros (en chiffres)

Soit (somme en toutes lettres) .....

En numéraire (à la comptable de l'Association) 76 rue Paul Bert – 24000 PÉRIGUEUX

Par chèque (à l'ordre de l'Association (CROIX MARINE))

Don matériel (électroménagers, lits, meubles, vêtements, vaisselles, etc....)

Liste de votre don : .....

.....

.....

.....

Date de votre don : .....

Votre signature :

**MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR CE FORMULAIRE COMPLETÉ, DATÉ ET SIGNÉ A :**

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE A LA SANTÉ MENTALE  
76 RUE PAUL BERT – 24000 PÉRIGUEUX**

---

Un reçu fiscal vous sera adressé par la comptable dès l'encaissement effectif de votre contribution. Il sera à joindre à votre déclaration fiscale ou à conserver en cas de déclaration en ligne.

Ce reçu sera établi en faisant référence à la date de votre don que vous aurez indiquée sur le présent formulaire.